

Exposition aux ondes électromagnétiques créée par les compteurs communicants : l'ANFR publie une étude sur les compteurs de gaz Gazpar

Maisons-Alfort, le 22 décembre 2016 - L'Agence nationale des fréquences (ANFR) a réalisé des mesures d'exposition aux champs électromagnétiques créés par les compteurs communicants, qui permettent la télé-relève des consommations de gaz. Les résultats montrent que ces compteurs n'émettent que quelques secondes par jour et que les niveaux relevés lors de ces émissions sont faibles.

L'Agence nationale des fréquences (ANFR) poursuit son travail sur l'évaluation de l'exposition aux champs électromagnétiques créés par les compteurs communicants. Après avoir publié trois rapports de mesure sur l'exposition du public aux ondes créées par les compteurs électriques Linky, ainsi qu'un rapport de mesures sur les compteurs d'eau Suez, elle rend publique une étude sur les compteurs de gaz Gazpar.

Comme les compteurs d'eau Suez, les compteurs de gaz Gazpar permettent de transmettre des données grâce à un émetteur radio de faible puissance fonctionnant sur la fréquence 169 MHz. Cet émetteur transmet les index de consommation à un relais qui stockent ces données et les communiquent aux services de supervision de GRDF par le réseau de téléphonie mobile existant.

En pratique, le compteur de gaz Gazpar n'émet pas la grande majorité du temps. La plupart des modules déployés sur le terrain sont programmés pour transmettre les données de consommation deux fois par jours. Ces trames, envoyées à des horaires aléatoires sont très brèves : la transmission dure 0,27 s.

L'analyse a porté sur une gamme de huit émetteurs utilisés par GRDF.

Deux types de mesures ont été réalisés :

- des mesures en laboratoire à proximité des compteurs : selon l'émetteur et la présence d'un coffret, les valeurs maximales « crêtes », c'est-à-dire celles mesurées uniquement lors des émissions, varient entre 0,5 V/m et 3 V/m. Du fait des émissions peu fréquentes du compteur, les niveaux d'exposition, lorsqu'elles sont moyennées sur 6 minutes conformément à la norme, sont très faibles (inférieurs à 0,1 V/m).
- une mesure *in situ* sur une durée de 24 h : à un mètre du compteur, dans un garage, on retrouve des niveaux très faibles. Les niveaux crêtes maximum relevés sont d'environ 0,14 V/m (soit 0,004 V/m en moyenne sur une durée de 6 minutes).

Les niveaux mesurés d'exposition aux ondes des compteurs Gazpar apparaissent donc faibles et sont très inférieurs à la valeur limite réglementaire fixée par décret, qui est de 28 V/m pour la fréquence d'émission de 169 MHz.

